



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Clinique Courlancy II

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COURLANCY SANTE

Raison sociale

Courlancy Sante

N° SIRET

33718016000042

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Leray

Prénom(s)

Bruno

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est localisé sur le lot I1, composé de plusieurs parcelles pour une surface globale d'environ 25 000 m², située sur la commune de Bezannes, et plus spécifiquement sur l'emprise de la ZAC de Bezannes, à l'angle de la Rue Alfred Kastler et de l'avenue François Jacob. Il s'agit d'un projet de construction de clinique neuve pour le groupe Courlancy Santé, acteur majeur privé de la santé sur le territoire. Le projet s'inscrit au cœur du parc d'affaires de Bezannes, ZAC d'environ 170 ha, dont l'origine remonte à 2004. La ZAC a été créée par délibération de la communauté d'agglomération de Reims CC (délibération n°276-04) le 13/12/2004. La parcelle identifiée dans ce cadre est actuellement inoccupée. Il s'agit d'une parcelle végétalisée et non entretenue. Le projet prévoit la création d'un bâtiment d'une emprise au sol de 4 600 m², sur un total de 4 niveaux (dont un niveau de rez-de-jardin partiellement enterré, un rez-de-chaussée et trois étages) pour une SDP totale de 13 540 m². Il est également prévu la création d'un parking d'une capacité d'environ 350 places sur les espaces extérieurs. Le projet s'attache à limiter au maximum l'imperméabilisation de la parcelle : l'ensemble des espaces non circulables seront végétalisés. La plantation d'arbres au

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans une démarche de mise à niveau de l'offre de soins proposée par le groupe qui souhaite également regrouper l'activité médicale sur un même site. En effet, la clinique existante, située dans le centre-ville de Reims, présente aujourd'hui des dysfonctionnements en termes de sécurité et de performances environnementales liés à ses bâtiments obsolètes et vieillissants. L'état de dégradation des bâtiments a ainsi orienté le projet vers la construction d'une nouvelle clinique, à proximité de la clinique de Bezannes dans une logique de regroupement, plutôt que vers une rénovation trop lourde. La construction de la nouvelle Clinique Courlancy II est l'occasion pour le groupe d'offrir un plateau technique moderne et des hébergements qualitatifs pour la prise en charge des patients de manière adaptée. Le projet sera l'occasion d'améliorer la qualité des soins prodigués et d'améliorer le confort des patients tout en réduisant les consommations énergétiques vis-à-vis de la clinique actuelle. Ce projet sera également l'occasion de développer la politique environnementale de la MOA, en lien avec ses enjeux, dont notamment l'adéquation du projet avec ses engagements RSE. Afin d'atteindre l'ensemble des objectifs, le projet s'inscrit dans un ensemble d'objectifs

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le depot de permis de construire du projet est prévu pour la fin d'annee 2026. Le demarrage des travaux est prévu pour le troisieme trimestre de 2027. Le projet fera l'objet d'un accompagnement par une Charte Chantier Faible Nuisance. Le projet sera egalement accompagne par un ecologue.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les besoins en stationnements sont geres sur la parcelle grace a la creation d'un parking payant de 350 places, a destination principalement du personnel et des patients de la clinique. Le projet prévoit l'amenagement d'un parc de stationnement largement vegetalise, a la fois grace a la plantation de 113 arbres au minimum (plantation d'un arbre pour trois places de stationnement), par les materiaux utilises (type dalle alveolees remplissage gravillons) pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales et par la creation de noues vegetalisees implantees entre les differentes poches de stationnement. Les toitures seront valorisees par vegetalisation (plus de 40% des surfaces de toiture). Le projet gerera les pluies d'occurrence trentennale grace a une gestion a la parcelle, valorisant au maximum l'infiltration a travers une gestion paysagere. Des noues paysageres seront notamment creees entre les places de stationnement. Au sein des noues, des arbres seront plantes, ainsi qu'en peripherie de la parcelle. Les toitures vegetalisees permettront egalement la gestion d'une partie des eaux pluviales. Des ouvrages d'infiltration sont prevus en complement : le projet envisage la mise en place de trois ouvrages d'infiltration de type chaussee a structure reservoir constituees par des materiaux drainants. L'etude d'approvisionnement energetique realisee sur le projet a permis d'identifier le mode d'approvisionnement energetique de la future clinique. Ainsi, l'hypothese retenue est celle d'une production reposant principalement sur une installation de geothermie associee a des pompes a chaleur, completee par un raccordement au reseau de chaleur urbain (RCU) et par des groupes de production de froid destines aux besoins specifiques de l'etablissement. Cette solution reste

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PC prévu fin 2026. Declaration IOTA probable si prelevement en nappe < 200 000 m³/an : rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0 (sous reserve d'essais geothermiques concluants), 2.1.5.0 et 5.1.1.0. ICPE : DC pour 1185-2a et 2910-A-2, D pour 4725.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la parcelle : Emprise au sol du bâtiment : SDP totale : Nombre de places de stationnement :	(25 000, m ²) (4 600, m ²) (13 540 , m ²) (350, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"/>

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"/>

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au PLU en vigueur sur la commune de Bezannes Il a ete initialement approuve le 1er mars 2012 puis revise le 13 fevrier 2020. Une procedure de modification a ete sollicitée par le Conseil Municipal de Bezannes le 19/06/2024. Il a ete approuve le 19/12/2024.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le perimetre de projet n'intercepte aucun perimetre de ZNIEFF de type I ou II. (Annexe 7) La ZNIEFF de type I la plus proche est situee a environ 3,5km au sud du site, il s'agit de la ZNIEFF « Pelouses et Bois de la Garenne d'Ecueil » (FR210000714). Une ZNIEFF de type I est egalement situee a environ 4,5km a l'est, il s'agit du site « Tourbiere Alcaline des Trous de Leu a l'Ouest de
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet est situe dans la commune de Bezannes, dans le departement de la Marne, en region Grand-Est.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe sur une zone couverte par un arrete de protection de biotope. Aucun APB n'a ete recense dans un rayon de 10km autour du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet est situe dans la commune de Bezannes, dans le departement de la Marne, en region Grand-Est.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe sur le territoire d'un parc national, un parc naturel marin, une reserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel regional. (Annexe 8) Les zones les plus proches recensees sont les suivantes : - Reserve naturelle regionale n°FR9300144, « Les Trous de Leu », situe a environ 5.5km a l'est du site. Reserve naturelle regionale

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Conformément a la Directive 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative a l'évaluation et a la gestion du bruit dans l'environnement, transposée aux articles L572-1 et suivants et R572-1 et suivants du Code de l'Environnement, ainsi qu'a l'arrêté du 4 avril 2006 relatif a l'établissement des cartes de bruit stratégiques (CBS) et des plan de prévention du bruit dans l'environnement
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable. (Annexe 15) Les sites recensés à proximité sont les suivants : - Immeuble inscrit IOR9LU - American Memorial Hospital - Le Parc et la fabrique, situé à environ 1km au nord du site - Immeuble partiellement inscrit I35SLN - American
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Selon la carte de délimitation des zones à dominante humide en Champagne-Ardenne, la zone d'étude ne semble pas présenter d'enveloppe de zone humide au regard des critères de la loi sur l'eau.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune n'est pas couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans un site ou sur des sols pollués. Les activités recensées les plus proches sont localisées dans un rayon de 2 km. (Annexe 14)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit. Aucun site inscrit n'a été recensé dans un rayon de 5km autour du site de projet. (Annexe 9)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site n'est pas localise dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situe a environ 4,5km a l'est, il s'agit du site « Marais de la Vesle en amont de Reims » (site n°FR100284), classe au titre de la Directive Habitat. (Annexe 6)
D'un site classé ?	☐	☒	Le site n'est pas situe dans un site classe. (Annexe 9) Les sites classes recenses les plus proches sont les suivants : - Site classe AC2-130010259-081-1 - Butte Saint Nicaise, situe en environ 3,7 km au nord-est du site - Site classe AC2-130010259-052-1 - Crayeres Ruinart, situe a environ 4km au nord-est du site

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Une consommation d'eau potable sera prevue en phase chantier et en phase exploitation du fait de la programmation de type clinique.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le site a fait l'objet d'une etude geotechnique, pour laquelle les investigation suivantes ont ete realisees : 17 sondages de reconnaissance geologique a la pelle hydraulique a chenille de 2.7 T equipee d'un godet de 50cm, 1 essai d'infiltration en grand de type MATSUO, 7 essais au penetrometre dynamique, 5 sondages destructifs au taillant Ø66mm, 56 essais pressiometriques, 6 essais au penetrometre statique ?
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet est localise sur une parcelle non construite, ne necessitant aucune demolition. La creation d'un rez-de-jardin partiellement enterre est neanmoins prevue, generant ainsi des excavations de terre. Les terres excavees seront, dans la mesure du possible, reutilisees dans les espaces verts du projet. Les deblais issus des terrassements seront reutilises dans les couches de
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit la creation d'un batiment et d'espaces extérieurs. Ces nouvelles constructions et aménagements necessiteront l'apport de materiaux et de remblais (notamment pour la creation de parkings, situes
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Au regardec des attentes de la RE2020 seuil 2025, le projet prévoit la mise en place d'une demarche d'economie circulaire et l'emploi de materiaux bas-carbone.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site du projet est raccorde au reseau de collecte des eaux usees de l'ex Reims metropole. Il est raccorde a la station d'epuration de Reims. Celle-ci a une capacite de 470 000 equivalent-habitants. Aucun risque a court ou moyen terme de saturation concernant la capacite de la station n'a ete identifie. L'alimentation est assuree a partir du captage de Flechambault, situe sur la commune de Reims. La commune de Bezannes est alimentee par
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site est constitue de milieux semi-ouverts composes d'une prairie mesique non geree et de fourrees medio-europeens. L'association de ces milieux forme un complexe d'habitat particulierement favorable aux especes infeodees aux milieux ouverts a semi ouverts. Des inventaires ont ete realises sur le site et ont permis l'identification de plusieurs enjeux. Concernant l'environnement, 15 especes d'oiseaux ont ete inventoriees sur
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site Natura 2000. Le site le plus proche est situe a environ 4,5km a l'est. Le projet ne devrait pas avoir ainsi d'impact sur un habitat ou une espece inscrite au Formulaire Standard de Donnees. (Annexe 6)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La parcelle du projet ne fait pas l'objet de constructions prealablement presentes, il s'agit d'une friche naturelle inoccupee. Le site etait identifie comme un espace agricole jusque dans les annees 2010. A la suite de la creation de la ZAC de Bezannes, il est destine a accueillir des sous-destinations d'hebergement, d'artisanat et commerce de detail et d'activites de services.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par un risque technologique. Aucun passage de canalisations de transport de matieres dangereuses n'a ete identifie a proximite du site. Aucun site ex-BASOL, secteur d'information sur les sols et servitude d'utilite publique n'a ete identifie a proximite du site ou sur le territoire communal. (Annexe 14) Aucune installation classée pour la protection de l'environnement n'a ete identifie a proximite du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Bezannes n'est pas concerne par le risque inondation. Le risque de remontee de nappe varie localement sur le territoire communal. La sensibilite est tres forte sur l'axe de la Muire mais diminue de maniere concentrique du centre vers la peripherie, liee a l'augmentation de la topographie alors que le niveau de la nappe reste similaire. Le site n'est pas donc pas
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des risques sanitaires. Il n'est pas situe dans une zone sujette aux pollutions de sol. Aucune installation industrielle de type SEVESO n'a ete recense a proximite et aucun Plan de Prevention des

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet entrainera une augmentation des flux motorises du a la creation d'une activite de clinique. Le site beneficie de la proximite aux transports en commun, par la presence de 2 lignes de bus (U5 et 24) et le passage du tramway T2. Celui-ci permet notamment de relier la gare Champagne TGV mais aussi le centre de Reims, garantissant un bon acces au site en transport en commun.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet pourra engendrer des nuisances temporaires en phase chantier. Il sera neanmoins cadre par une charte chantier a faibles nuisances. Le projet en phase d'exploitation n'est pas source de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par des nuisances sonores. D'apres les cartes de bruit realisees par la metropole du Grand Reims, le site de projet est expose a des niveaux sonores inferieurs a 55 dB(A) (Annexe 13).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet d'engendrera d'odeurs particulieres. Les odeurs potentielles engendrees en phase chantier restent negligieables.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le site de projet n'est pas concerne par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de vibration. Des vibrations pourront etre eventuellement produites ponctuellement en phase chantier bien qu'aucune demolition ne soit prevue.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet engendrera de nouvelles emissions lumineuses liees aux usages de la clinique. Les emissions lumineuses seront principalement liees au futur eclaireage exterieur, conformement aux normes en vigueur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est situe dans un tissu urbain qui fait deja l'objet d'un eclaireage et d'emissions lumineuses, en particulier liees a l'eclaireage des espaces publics.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le site et sa programmation n'impliquent pas de rejet atmospherique d'origine industrielle. Les rejets prevus sont lies au trafic routier genere les futurs usagers et travailleurs de la clinique.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet n'engendre pas de rejet liquide d'origine industrielle mais engendre des rejets d'eaux usees et pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales seront gerees a l'echelle de la parcelle du projet en infiltration (objectif vise a la trentennale). Les eaux usees seront rejetees au reseau dans le respect de la reglementation.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet generera des eaux usees, collectees et raccordees au reseau d'assainissement collectif existant, selon les normes en vigueur. Le projet prévoit de gerer les eaux pluviales d'occurrence trentennal. La gestion se fera grace a la mise en place de solutions paysageres (creation de noues sur les surfaces de parking), l'utilisation de matériaux permeables (dalles alveolaires utilisées sur les stationnements). La creation de toitures
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, des dechets seront produits, lies a la construction et l'amenagement des batiments et espaces extérieurs. Une charte chantier sera mise en oeuvre pour les travaux et permettra de cadrer le tri et la gestion des dechets. En phase d'exploitation, le projet produira plusieurs types de dechets (Dechets d'Activite de Soins a Risques Infectieux - DASRI, Dechets anatomiques, Dechets assimilés aux ordures menageres, Dechets
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site n'est pas situe aux abords d'un site patrimonial remarquable ou dans la zone tampon d'un monument historique. Le projet s'insere dans un territoire urbanise recent, ayant fait l'objet d'un processus de ZAC. Il n'est ainsi pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archeologique et paysager. (Annexe 15)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet entraine une modification du type de sol du fait de l'urbanisation et de l'impermeabilisation de la parcelle. La parcelle est neanmoins identifiée selon le zonage du PLUi comme un secteur ayant pour but d'accueillir des sous-destinations d'hebergement, d'artisanat et commerce de detail et d'activites de services.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'etre cumulee avec le projet de modernisation de l'hopital de Reims - phase 2. Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) a engage la modernisation de son site en 3 phases : - Construction du nouvel hopital de Reims - les travaux ont ete realises - Demolition de certains batiments suivi de la construction, sur leurs emprises, d'un batiment a usage medical - phase en cours - Deconstruction de 2 batiments pour laisser place a un reamenagement en stationnements et espaces verts Les principaux enjeux identifiés sont relatifs au trafic routier en phase travaux et au fonctionnement de l'hopital modernise et a la gestion des dechets de chantier et en exploitation hospitaliere. La premiere phase de ce projet a ete amorce en 2018 et s'est terminee en 2024. Le projet de modernisation

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Biodiversité : - Protéger soigneusement les éléments de valeurs écologiques évités durant le chantier - Adapter le planning d'intervention au cycle biologique des espèces - Durant les travaux, supprimer les cavités pièges mortelles pour la faune - Favoriser le déplacement des individus hors de la zone de travaux - Réaliser un suivi écologique pendant la phase chantier - Suivre en phase exploitation l'efficacité des mesures mises en place - Création d'une prairie mésique fonctionnelle associée à une strate arbustive sur un terrain de compensation proposé par la Métropole du Grand Reims, située au sein de la ZAC de Bezannes, dans le parc Pierre Cheval (Annexe 19) - Création de haies libres denses et écologiquement fonctionnelles - Création de noues favorisant l'infiltration des eaux pluviales - Plantation d'arbres au sein des noues créées sur le parking et en périphérie de la parcelle - Plantation d'essences locales et création de haies multi-strates - Installer dans les espaces verts des gîtes favorables à la faune présente - Créer dans le projet paysager des habitats favorables à la faune du site - Mettre en place un éclairage respectueux de la biodiversité - Lutter contre la propagation des EEEV durant le chantier et en exploitation - Réduire le risque de collision de l'avifaune contre les surfaces vitrées

Énergie : - Création d'une installation de géothermie

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet demontre d'une bonne prise en compte des enjeux identifiés sur le site. Concernant la localisation et sa sensibilité, le site est identifié comme un secteur à urbaniser, désigné comme une zone d'intensité urbaine par l'OAP sectorielle dans laquelle celui-ci est localisé. Le site est également en dehors de tout zonage d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel. Il ne traverse ni zone humide délimitée, ni Plan de Prévention du Risque dans l'environnement, ni périmètre de protection de captage et n'est pas concerné par des nuisances sonores ou de pollution de l'air. Enfin, les diagnostics de sol ne révèlent aucune pollution. Concernant l'enjeu lié à la ressource en eau, l'étude géotechnique situe la nappe de la craie au moins 2,7m sous le point le plus bas du projet. L'absence d'impact sur la nappe a également été confirmée par le

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom JOYAUX

Prénom Francois

Qualité du signataire AMO pour le compte de COURLANCY SANTE

À PARIS

Fait le 15-10-2026 / / /



Signature du (des) demandeur(s)